

[Text]

**Senator Doody:** That does not address the equity or fairness of the situation at all. We are back to case law again.

**Senator Neiman:** Let us just set up the committee. That is the real point. This is the type of argument that should have taken place in the Senate.

**Senator Doody:** All of the other investigations were not under way at that time, senator.

**Le sénateur Corbin:** Monsieur le président, nous avons entendu le point de vue exprimé que le Parlement a des droits statutaires et inaliénables, à mon sens. Ce sont des droits très anciens pour lesquels le Parlement et les parlementaires se sont toujours battus. Ce sont des droits qu'ils ont toujours voulus et protégés. Je crois que c'est la question à laquelle nous faisons face ce soir, à savoir que le Parlement veut maintenir ce droit ancien et inaliénable.

Ce comité a été dûment mandaté par le Sénat par une décision qui ne fut pas opposée sur le parquet du Sénat. Je crois que nous avons l'obligation dans le respect des meilleures traditions, règles et pratiques parlementaires, de procéder avec l'examen de cette question.

Nous sommes sujets à nos propres règles de conduite parlementaire. Il existe un code parlementaire. C'est ce à quoi je crois, faisait allusion le sénateur Neiman, il y a un instant.

Ici je veux citer la *Jurisprudence parlementaire de Beauchesne, cinquième édition* à la page 118, citation 335. Cette section s'intitule «Conventions relatives aux instances judiciaires».

Members are expected to refrain from discussing matters that are before the courts or tribunals which are courts of record. The purpose of this *sub-judice* convention is to protect the parties in a case awaiting or undergoing trial.

That is not the situation before us tonight. The quote continues:

... and persons who stand to be affected by the outcome of a judicial inquiry. It is a voluntary restraint imposed by the House upon itself in the interest of justice and fair play.

Members of the House of Commons and, to my knowledge, members of the Senate, in my brief experience in the Senate, have always respected that convention, which has become part of the rules of the process of debate in this place. Considering that eminent personalities in Parliament have decided that the Senate is the proper place in which to deal with this question, because it concerns one of its members and it also concerns or affects the privileges of all senators when one of us is put in question, I think we have an obligation to examine it, but to examine it fairly and with a sense of non-partisanship. That is certainly the way I intend to conduct myself.

First and foremost, however, I would like to fall back on the arguments made by Senator MacEachen. Parliament has a right to proceed. In the determination of its business it cannot

[Traduction]

lui préciser jusqu'où il devrait aller sur un aspect en particulier.

**Le sénateur Doody:** Cela ne tient pas compte de l'équité ou de la justice de la situation. Nous en revenons une fois de plus à la jurisprudence.

**Le sénateur Neiman:** Contentons-nous donc de créer le comité. C'est là la question véritable. Ce genre d'argument aurait dû avoir lieu au Sénat.

**Le sénateur Doody:** Toutes les autres enquêtes n'étaient pas commencées à ce moment-là, sénateur.

**Senator Corbin:** Mr. Chairman, we have heard the point of view that Parliament has rights that are statutory and inalienable, in my view. These are very old rights for which Parliament and parliamentarians have always fought. These are the rights that they have always desired and protected. I think the question we must deal with this evening is whether Parliament wants to maintain these ancient and inalienable rights.

The Committee has been duly mandated by the Senate through a decision that was not opposed on the floor of the Senate. I think that we must, in order to respect the best parliamentary traditions, rules and practices, proceed with the review of this issue.

We are subject to our own rules of parliamentary conduct. There is a parliamentary code. This is what I think Senator Neiman was referring to a moment ago.

It is understood. Here I would like to cite Beauchesne's *Parliamentary Rules and Forms, Fifth Edition*, page 118, number 335. The section is entitled "The Sub-Judice Convention".

On s'attend des députés qu'ils évitent d'évoquer des questions en instance devant les tribunaux ou les cours dites d'archives». Cette convention a pour but de protéger à la fois les parties aux affaires en instance d'introduction ou de jugement.

Ce n'est pas le cas ce soir. Ma citation se poursuit ainsi:

... et toutes les personnes qui risquent d'être touchées par la conclusion d'une action en justice. Il s'agit là d'une contrainte à laquelle la Chambre s'assujettit elle-même dans l'intérêt de la justice et de l'équité.

Les membres de la Chambre des communes et, à ma connaissance, ceux du Sénat où mon expérience est assez brève, ont toujours respecté cette convention qui en est venue à faire partie des règles qui régissent les débats au Sénat. Des personnalités éminentes du Parlement ont décidé que le Sénat est l'endroit approprié pour examiner cette question, parce qu'elle met en cause un de ses membres et concerne ou affecte aussi les privilèges de tous les sénateurs lorsque le rôle d'un d'entre eux est remis en question. Je crois donc que nous avons l'obligation d'étudier l'affaire, mais de le faire en toute justice et sans partisanerie politique. C'est certainement ce que j'ai l'intention de faire.

J'aimerais toutefois revenir d'abord et avant tout sur les arguments du sénateur MacEachen. Le Parlement a le droit d'aller de l'avant. Pour décider de ce qu'il fera, le Parlement ne